

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

**Décision n° 9067 du 5 mars 2020
portant nomination au grade de maréchal des logis du corps
de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2004782S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret

n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5509/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 29 janvier 2020 portant promotion au grade de brigadier-chef des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9328/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière » ;

Vu la décision n° 9336/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 14 février 2020 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « gestion logistique et financière »,

Décide :

Article 1^{er}

Les brigadiers-chefs de la spécialité «gestion logistique et financière » dont le nom figure ci-après sont nommés, à compter du 1^{er} avril 2020, au grade de maréchal des logis :

Balazi Atchy Nillama , Johan	Nigend :	430 662
Besnard , Amaury	Nigend :	386 411
Bouyer , Mélanie	Nigend :	430 643
Carabin , Marie-Delphine	Nigend :	430 639
Chadebec , Ludovic	Nigend :	430 638
Chariter , Laura	Nigend :	430 883
Défossez , Melvin	Nigend :	430 582
Devin , Ninn	Nigend :	430 902
Dupont , Florian	Nigend :	430 920
Falize , Laurie	Nigend :	430 599
Gosse , Maxime	Nigend :	430 618
Hatchi , Gwenaëlle	Nigend :	376 077
Hnacipan , Schulz	Nigend :	430 985
Lepage , Morgane	Nigend :	376 131
Leufroy , Sanaël	Nigend :	423 998

Lubin , Marie-France	Nigend :	430 878
Said , Daimy	Nigend :	430 956
Talbi , Ilyas	Nigend :	430 597
Taora-Temauri , Nohoarii	Nigend :	430 908
Thirroueiz , Liliane	Nigend :	363 902
Tihoti , Matanoa	Nigend :	430 922
Urbano , Edouard	Nigend :	430 611
Vouemba , Landry	Nigend :	430 614
Wathiepel , Abraham	Nigend :	430 930
Watrone , Mélanie	Nigend :	430 934

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil